

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 11 décembre 2023 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LE 340 À 356, 122^E RUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le 340 à 356, 122^e Rue, qui vise à régulariser la marge de recul arrière des escaliers desservant les logements étant à 1,37 m de la ligne arrière au lieu de 2 m. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UNE PARTIE DU LOT 3 365 592 (LOT 6 587 565 PROJETÉ) SITUÉ SUR LA 155^E RUE

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour une partie du lot 3 365 592 (lot 6 587 565 projeté) situé sur la 155^e Rue qui vise à autoriser un terrain d'une profondeur de 19,75 m au lieu de 27 m requis ainsi qu'une marge de recul arrière de 5 m au lieu de 7 m requis, sans jamais empiéter sur la servitude existante. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 37.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 23-13785

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 6.25 Acceptation du nouvel organigramme du Service des loisirs et de la culture et nomination de mesdames Isabelle Gagnon à titre de directrice adjointe - Programmation et Amélie Ferland à titre de directrice adjointe – Entretien.
- 6.26 Embauche d'une préposée à la fabrication de neige pour le centre de ski.
- 6.27 Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski.
- 6.28 Embauche d'une inspectrice en bâtiment au Service de l'urbanisme.

- 6.29 Démission d'un préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture.
- 6.30 Démission d'une adjointe administrative au Service de l'urbanisme.
- 6.31 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Motoneige Beauce Sud.
- 7.4 Rapport d'embauche de 5 responsables de patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture.
- 7.5 Rapport d'embauche d'un assistant-surveillant sauveteur pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 23-13786

Séance ordinaire du 27 novembre 2023

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2023 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 904-2023 modifiant le Règlement numéro 391-2010 sur la régie interne du conseil et le maintien de l'ordre durant les séances**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 23-13787

Adoption du Règlement numéro 902-2023

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 27 novembre 2023;

ATTENDU : que lors de la présentation de l'avis de motion les travaux préparatoires du budget 2024 étaient en cours et qu'aucun montant n'était inscrit au projet de règlement;

ATTENDU : que les taux des différentes taxes et tarifs ont été confirmés lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 lors de la séance du budget;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 902-2023 ayant pour objet de décréter les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2024, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 902-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13788

Adoption du Règlement 903-2023

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
DISSIDENCE par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU à la majorité des membres présents

QUE le Règlement numéro 903-2023 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2024 soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 903-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 23-13789

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances, en date du 30 novembre 2023, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 3 213 015,86 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 213 015,86 \$ couvrant la période du 17 novembre 2023 au 30 novembre 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13790

Adjudication du contrat pour la fourniture d'un camion châssis-cabine année 2024 ou supérieur

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 11 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ST-GEORGES CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC INC.	69 653,58 \$
ST-GEORGES FORD	71 859,38 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Véronique Morin, chef de Division – Approvisionnement par intérim, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **ST-GEORGES CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC INC.;**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **ST-GEORGES CHEVROLET BUICK CADILLAC GMC INC.** le contrat **pour la fourniture d'un camion châssis-cabine de marque Chevrolet, modèle 3500 de l'année 2024 pour un montant total de 69 653,58 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le règlement numéro 835-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13791

Adjudication du contrat pour la fourniture d'une nacelle remorquable année 2023 ou supérieur

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CISOLIFT DISTRIBUTION INC.	75 773,12 \$
UNITED RENTALS OF CANADA INC.	79 677,68 \$
POULIN ÉQUIPEMENT INC.	86 116,27 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Véronique Morin, chef de Division – Approvisionnement par intérim, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CISOLIFT DISTRIBUTION INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **CISOLIFT DISTRIBUTION INC.** le contrat **pour la fourniture d'une nacelle remorquable année 2023 de marque Haulotte, modèle 4527A pour un montant total de 75 773,12 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le surplus accumulé nouvelle ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13792

Adjudication du contrat pour la prise de photos aériennes, production d'une orthophoto et d'une mosaïque numérique

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
PERRON HUDON BÉLANGER INC.	91 405,13 \$
SOLUSCAN 3D INC.	108 886,50 \$
XEOS IMAGERIE INC.	132 813,37 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Véronique Morin, chef de Division – Approvisionnement par intérim, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PERRON HUDON BÉLANGER INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
 ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **PERRON HUDON BÉLANGER INC.** le contrat pour la prise de photos aériennes, la production d'une orthophoto et d'une mosaïque numérique pour un montant total de **91 405,13 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit financé à même le surplus accumulé nouvelle ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13793

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services de consultants pour la création et le développement de la marque employeur et adjudication du contrat

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

MALLETTE S.E.N.C.R.L.
 LA BOÎTE – IMAGERIE CRÉATIVE INC.
 UBÉO INC.
 7/24 MARKETING INC.

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis incluant le prix et que le comité de sélection recommande la soumission déposée par **MALLETTE S.E.N.C.R.L.;**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
 ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

QUE ce conseil déclare la soumission de l'entreprise **MALLETTE S.E.N.C.R.L.** comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage.

QUE ce conseil adjuge à l'entreprise **MALLETTE S.E.N.C.R.L.** le contrat pour la fourniture de services de consultants pour la création et le développement de la marque employeur pour un montant total de **79 993,86 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13794

Acceptation de directives de changement pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que les directives de changement TC001 à TC010 sont recommandées par le consultant Services EXP;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser les directives de changement TC001 à TC010 pour ces travaux au montant de 38 691,70 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes :

TC001 : Démantèlement et positionnement de composantes d'alarme incendie	1 502,30 \$
TC002 : Support conduit existant	660,00 \$
TC003 : Ajout d'une vanne de fermeture pour entretien	1 005,75 \$
TC004 : Ajout d'acier, support panneaux architecturaux	17 380,00 \$
TC005 : Ajout d'acier et modification béton dessableur	1 952,72 \$
TC006 : Remplacer panneaux simplex par un panneau duplex	4 304,45 \$
TC007 : Relocalisation du parcours dans le mur	4 129,96 \$
TC008 : Ajout de raccordement d'un événement de plomberie	663,95 \$
TC009 : Réparation de béton au pourtour des trappes de plancher	2 228,14 \$
TC010 : Frais pour essai de sortie de la remorque des boues	175,00 \$

QUE la somme de 38 691,70 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 859-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13795

Acceptation d'une partie des honoraires supplémentaires en ingénierie et en architecture par la firme Services EXP pour la mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : que dans le cadre de la préparation des plans et devis pour la mise à niveau de l'usine d'épuration, des honoraires supplémentaires sont réclamés par la firme Services EXP;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing. directeur des Services techniques à l'effet d'accepter la demande d'honoraires supplémentaires par Services EXP;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la demande d'une partie des honoraires supplémentaires en ingénierie et en architecture de Services EXP pour la mise à niveau de l'usine d'épuration pour un montant total de 108 628,38 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE ce conseil n'accepte aucune autre demande d'honoraires supplémentaires dans ce dossier.

QUE la somme de 108 628,38 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 766-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13796

Versement d'une aide financière à Créativa Productions

ATTENDU : que Créativa Productions désire poursuivre le développement de la musique du monde de par son festival unique, le Solstice Festival;

ATTENDU : sa demande d'aide financière pour la tenue de cet événement;

ATTENDU : la recommandation du Comité des loisirs et de la culture;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde à Créativa Productions une aide financière de 30 000 \$ en 2024, conditionnellement à la tenue du Solstice Festival 2024 à l'espace Carpe Diem et sur présentation de ses états financiers.

QUE cette résolution modifie la résolution numéro 22-13223 adoptée à la séance du 12 décembre 2022.

QUE la somme de 30 000 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13797

Versement d'une aide financière au festival Shred-Fest

ATTENDU : que l'organisation Shred-Fest souhaite tenir son festival à l'espace Carpe Diem à l'été 2024;

ATTENDU : sa demande d'aide financière de 31 000 \$ pour la tenue de cet événement;

ATTENDU : la recommandation du Comité des loisirs et de la culture à cet effet;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde au festival Shred-Fest une aide financière de 15 000 \$ pour la tenue de leur événement à l'espace Carpe Diem à l'été 2024.

QUE la somme de 15 000 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13798

Versement d'une aide financière au Tournoi de hockey féminin Saint-Georges

ATTENDU : que l'organisation du Tournoi de hockey féminin Saint-Georges a mis sur pied un programme de développement du hockey féminin pour les 4 à 12 ans et que depuis la participation féminine au hockey a doublé;

ATTENDU : que l'organisation demande une aide financière pour la tenue de sa 11^e édition du Tournoi de hockey féminin;

ATTENDU : la recommandation du Comité des loisirs et de la culture à cet effet;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde à Tournoi de hockey féminin Saint-Georges une aide financière triennale de 10 000 \$ pour chacune des années 2024, 2025 et 2026.

QUE la somme de 10 000 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13799

Renouvellement du contrat d'entretien pour les logiciels ACE avec la firme PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

ATTENDU : que le service de l'évaluation utilise le logiciel ACE de la firme PG Solutions;

ATTENDU : que cette suite de logiciels doit être tenue à jour et maintenue sur une base continue;

ATTENDU : que le contrat d'entretien est au montant de 79 444,29 \$ lequel est réparti aux membres du regroupement, selon les modalités déjà entendues, la part de la Ville étant de 25 853 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement de la somme de 25 853 \$ incluant toutes les taxes applicables à la firme PG Solutions pour l'entretien de la suite de logiciels ACE pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

QUE soit conclue une entente de confidentialité avec cette firme suivant la politique de sécurité des systèmes et d'intégrité des données.

QUE la somme de 25 853 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13800

Renouvellement du contrat d'entretien pour la suite de logiciels du Groupe de géomatique Azimut pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

ATTENDU : que la suite de logiciel du Groupe de géomatique Azimut inclut la mise à jour du cadastre, de la matrice, du rôle, de l'urbanisme et de la diffusion des données;

ATTENDU : que le contrat d'entretien pour cette suite de logiciel doit être renouvelé pour l'année 2024;

ATTENDU : que ces coûts pour une période d'un an sont de 33 875,61 \$, incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement de la somme de 33 875,61 \$, incluant toutes les taxes applicables au Groupe de géomatique Azimut pour l'entretien de la suite de logiciels pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

QUE la somme de 33 875,61 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

QUE soit conclue une entente de confidentialité avec cette firme suivant la politique de sécurité des systèmes et d'intégrité des données.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13801

Modification de la politique de gestion des stationnements publics

ATTENDU : que la dernière révision de la politique de gestion des stationnements publics date d'octobre 2014;

ATTENDU : qu'une mise à jour de cette politique est nécessaire;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation d'adopter les modifications proposées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte les modifications proposées à la politique de gestion des stationnements publics, le tout conformément au projet présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13802

Modification de l'interdiction de stationner sur la 175^e Rue entre la 10^e Avenue et le 1085,
175^e Rue

ATTENDU : la problématique de stationnement sur la 175^e Rue à proximité de l'entrée principale de la Résidence l'Oiseau Bleu;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation à l'effet de prolonger la zone d'interdiction de stationner sur la 175^e Rue jusqu'au 1085, 175^e Rue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la modification de l'interdiction de stationner sur la 175^e Rue entre la 10^e Avenue et le 1085, 175^e Rue.

QUE ce conseil autorise le Service des travaux publics à effectuer les aménagements nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13803

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 80^e Rue par Les Constructions Donald Vachon et fils inc. et Gestion Immobilière D.L.V. inc.

ATTENDU : que les promoteurs Les Constructions Donald Vachon et fils inc. et Gestion Immobilière D.L.V. inc. désirent prolonger la 80^e Rue sur une longueur d'environ 100 mètres afin d'y construire 10 habitations unifamiliales et qu'ils désirent être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Les Constructions Donald Vachon et fils inc. et Gestion Immobilière D.L.V. inc. dans la 80^e Rue, sur une longueur d'environ 100 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13804

Demande de dérogation mineure pour le 340 à 356, 122^e Rue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire régulariser la marge de recul arrière des escaliers desservant les logements situés au 340 à 356, 122^e Rue;

ATTENDU : que les escaliers sont situés à 1,37 m de la ligne arrière au lieu de 2 m requis;

ATTENDU : que cette demande nécessite une dérogation mineure et qu'elle respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis le 15 novembre 2023 dans le journal L'Éclaireur Progrès;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour le 340 à 356, 122^e Rue :

- Autoriser la marge de recul arrière des escaliers desservant les logements à 1,37 m de la ligne arrière au lieu de 2 m.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13805

Demande de dérogation mineure pour une partie du lot 3 365 592 (lot 6 587 565 projeté) situé sur la 155^e Rue

ATTENDU : la demande des requérants qui désirent diviser une parcelle de terrain le long de la 155^e Rue afin d'y construire 2 habitations bifamiliales;

ATTENDU : que pour ce faire, la profondeur du terrain doit être modifiée à 19,75 m au lieu de 27 m et que la marge de recul arrière doit être modifiée à 5 m au lieu de 7 m;

ATTENDU : que ce projet nécessite deux dérogations mineures et qu'il respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis le 15 novembre 2023 dans le journal L'Éclaireur Progrès;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour une partie du lot 3 365 592 (lot 6 587 565 projeté) situé sur la 155^e Rue :

- Autoriser un terrain d'une profondeur de 19,75 m au lieu de 27 m requis ainsi qu'une marge de recul arrière de 5 m au lieu de 7 m requis, sans jamais empiéter sur la servitude existante.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13806

Renouvellement de l'entente avec Services Pierre Bégin pour l'opération de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Saint-Jean-de-la-Lande pour 2 ans

ATTENDU : que l'entente pour l'opération de l'usine d'épuration du secteur de Saint-Jean-de-la-Lande avec monsieur Pierre Bégin sera échue le 1^{er} janvier 2024;

ATTENDU : qu'une nouvelle entente doit être signée avec Services Pierre Bégin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte une entente débutant le 2 janvier 2024 et se terminant le 1^{er} janvier 2026 avec Services Pierre Bégin pour l'opération de l'usine d'épuration du secteur de Saint-Jean-de-la-Lande.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de cette entente soient financées à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13807

Acceptation d'une entente de cession des sculptures de Beauce Art L'International de la sculpture pour 2023

ATTENDU : que Beauce Art a organisé un symposium international de sculptures en 2023, où dix (10) artistes ont réalisé chacun une sculpture;

ATTENDU : que des ententes entre Beauce Art et les sculpteurs prévoient que les sculptures sont la propriété exclusive de Beauce Art, en vertu des termes de ces ententes;

ATTENDU : que ces sculptures ont été installées sur des terrains appartenant à la Ville avec son approbation;

ATTENDU : que les parties désirent que la Ville assume l'entretien de ces sculptures à l'avenir, sous réserve de ce qui est prévu à l'entente de cession concernant l'entretien de deux œuvres;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession des sculptures avec Beauce Art L'International de la sculpture pour 2023.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13808

Embauche de commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant à titre de commis au restaurant pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Commis au restaurant

Joane Bilodeau
Léa Poulin

Christina Duquet
Renée-Anne Vachon

Zakaria Morjani
Anaïs Veilleux

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13809

Embauche d'un préposé à la fabrication de neige pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher un employé pour le centre de ski à titre de préposé à la fabrication de neige pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Antoine Leblond;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Antoine Leblond à titre de préposé à la fabrication de neige selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13810

Embauche de préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant à titre de préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour les périodes prévues aux rapports d'embauche.

Préposés à la maintenance :

Marjolaine Bisson
Gaétan Vigneault

Cédric Larivière

Félix Lessard

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13811

Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposés aux remontées mécaniques pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant à titre de préposés aux remontées mécaniques selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

Préposés aux remontées mécaniques :

Thomas Carpin
Anna-Kim Veilleux

Brittanie Chabot

Anthony Gilbert

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13812

Démission du responsable du restaurant au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. David Lalancette à titre de responsable du restaurant pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. David Lalancette à titre responsable du restaurant pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 16 décembre 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13813

Acceptation du nouvel organigramme du Service des loisirs et de la culture et nomination de mesdames Isabelle Gagnon à titre de directrice adjointe - Programmation et Amélie Ferland à titre de directrice adjointe - Entretien

ATTENDU : la présentation faite par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, quant à une restructuration de son service au niveau de l'organigramme et de la répartition des tâches;

ATTENDU : qu'au cours des dernières années de nouvelles infrastructures de loisirs et culture se sont ajoutées, notamment l'espace Carpe Diem et le complexe aquatique;

ATTENDU : le nombre grandissant d'activités et d'évènements sportifs, de loisirs, culturels et communautaires;

ATTENDU : que le Service, en matière de loisirs et culture, est en opération 7 jours sur 7 afin de répondre à la demande citoyenne;

ATTENDU : que le Service des loisirs et de la culture sera également responsable de la candidature de la Ville aux Jeux du Québec - Été 2027 et à son organisation éventuelle;

ATTENDU : que ce nouvel organigramme s'inscrit également dans une planification à moyen terme du départ à la retraite de la directrice actuelle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil accepte le nouvel organigramme du Service des loisirs et de la culture;

QUE Mme Isabelle Gagnon soit nommée directrice adjointe-Programmation au Service des loisirs et de la culture en date du 12 décembre 2023;

QUE Mme Amélie Ferland soit nommée directrice adjointe-Entretien au Service des loisirs et de la culture en date du 12 décembre 2023;

QUE soit comblés les deux postes vacants de chef de Division suite à ces nominations.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13814

Embauche d'une préposée à la fabrication de neige pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher une employée pour le centre de ski à titre de préposée à la fabrication de neige pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Anna-Kim Veilleux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Anna-Kim Veilleux à titre de préposée à la fabrication de neige selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13815

Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposés aux remontées mécaniques pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant à titre de préposés aux remontées mécaniques selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

Préposés aux remontées mécaniques :

Émile Deblois
Jérémy Plante

Rémi Dorval
Julien Rhéaume

Justin Maheux
Nathan Roche

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13816

Embauche d'une inspectrice en bâtiment au Service de l'urbanisme

ATTENDU : le besoin d'embaucher une inspectrice en bâtiment au Service de l'urbanisme;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service d'urbanisme et M. Claude Poulin, directeur général à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Maryse Côté;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Maryse Côté à titre d'inspectrice en bâtiment au Service de l'urbanisme selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, classe 6, échelon 3, et ce, à compter du 12 décembre 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13817

Démission d'un préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le message reçu de M. Félix Lessard à titre de préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Félix Lessard à titre de préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 6 décembre 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13818

Démission d'une adjointe administrative au Service de l'urbanisme

ATTENDU : la lettre reçue de Mme Mélissa Durette à titre d'adjointe administrative pour le Service de l'urbanisme;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Mélissa Durette à titre d'adjointe administrative pour le Service de l'urbanisme, et ce, à compter du 13 janvier 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13819

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Motoneige Beauce Sud

ATTENDU : la demande de Motoneige Beauce Sud auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'utiliser le site situé le long de la rivière Famine, à des fins autres qu'agricoles, pour la construction d'une passerelle permanente pour le sentier provincial de motoneige;

ATTENDU : que la demande de Motoneige Beauce Sud auprès de la CPTAQ vise également l'obtention d'une autorisation afin d'implanter un chemin d'accès temporaire menant au site visé pour la construction de la passerelle;

ATTENDU : que les immeubles visés par la demande appartiennent en partie à la Ville;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise la Commission de protection du territoire agricole qu'il ne s'oppose pas à la demande d'autorisation présentée par Motoneige Beauce Sud afin d'utiliser le site situé le long de la rivière Famine, à des fins autres qu'agricoles, pour la construction d'une passerelle permanente pour le sentier provincial de motoneige, soit une superficie de 189,6 m² située sur une partie des lots 3 810 512, 3 810 523 et 4 528 775, ainsi que l'utilisation temporaire d'un chemin d'accès sur les lots 3 810 512, 3 810 511, 3 810 523, 4 528 775, 3 810 468, 3 810 469, 3 810 470, 3 810 471, 3 810 472, 3 810 506, 3 810 505, 3 810 504, 3 810 503, 3 810 502, 3 810 501, 3 810 500, 3 628 466, 3 124 544, 6 379 592 et 3 125 411, sur une superficie de 2,43 hectares;

QUE la demande répond aux critères suivants de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

- La demande est conforme aux règlements d'urbanisme;
- Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols sont de classe 4 et 7. Le site visé est caractérisé par une topographie accidentée ;
- Le potentiel agricole des lots est faible et leurs possibilités d'utilisation à des fins agricoles sont très limitées ;
- L'autorisation n'aura aucune conséquence négative sur le développement des activités agricoles existantes puisqu'il ne s'agit pas d'un immeuble protégé et qu'aucune distance séparatrice ne s'applique ;
- L'homogénéité de la communauté agricole sera peu affectée étant donné que la superficie visée est minimale et qu'elle n'implique aucun morcellement;
- Il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles à l'extérieur de la zone agricole.

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 23-13688 adoptée à la séance du 10 octobre 2023.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2023

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de novembre est déposé au conseil.

DECLARATIONS DES INTERETS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées au conseil.

DEPOT DU RAPPORT D'AUDIT D'OPTIMISATION DES RESSOURCES SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le rapport d'audit d'optimisation des ressources sur la protection des renseignements personnels est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 5 RESPONSABLES DE PATINOIRES EXTÉRIEURES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 5 responsables de patinoires extérieures pour la période du 4 décembre 2023 au 30 mars 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN ASSISTANT-SURVEILLANT SAUVETEUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un assistant-surveillant sauveteur pour la période du 27 novembre 2023 au 31 août 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont une rencontre sur l'étude du budget, une conférence de presse concernant le dépôt du projet de stade de soccer intérieur au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) et une réunion avec le groupe de réflexion et d'action contre la pauvreté et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur une rencontre avec le Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du projet TRIOM, par madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de travail et de suivi de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE, sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce et sur le comité de la famille et des aînés, par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur la table de concertation en logement social et communautaire et par monsieur le maire Claude Morin sur une réunion de coordination pour les Jeux du Québec 2027, sur l'assemblée générale annuelle de l'Ascalon, sur le comité sur le transport aérien de l'UMQ, sur une réunion avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable, sur une rencontre avec la Caisse de dépôt et de placement du Québec concernant le 3^e lien et sur le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Barbara Bourque à titre de représentante du comité du Marché de Noël ainsi que des bénévoles présents, tiennent à remercier la Ville pour son appui dans le cadre du Marché de Noël 2024. Mme Bourque demande au conseil si le comité peut encore compter sur l'appui de la Ville pour que le Marché de Noël 2024 puisse se faire au centre-ville, et ce, considérant que le Marché amène de la vie dans ce secteur.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 46, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Tom Redmond, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
